



COMPTE RENDU REUNION STI DU 19-10-2012

Compte rendu de la réunion consacrée au changement de nomenclature STI qui s'est tenue au rectorat le 19 octobre 2012.

Nous étions reçus par M. Vernisse Secrétaire Général, Mme Brieau et M. Antunez Secrétaires Généraux adjoints, M. Césaro Directeur de l'Action Pédagogique et de l'Inspection, Messieurs Marcant et Marcaci IA-IPR, Mme Campan et Mme Brnjac de la DEE (en charge des cartes des formations et des moyens), M. Peiffert, Mme Blazy et Mme Picot en charge de la gestion des personnels.

Notre délégation était composée de six représentants du SNES, d'un représentant de FO, d'un représentant de la CFDT, d'un représentant de la CGT, d'un représentant du SNALC et d'un représentant de l'UNSA. Sud s'est fait excuser.

Cette réunion qui a duré 3h nous a laissé sur notre faim. La réponse type est : « certaines dispositions sont encore en discussion... »

Si nous avons pu exposer nos griefs contre la réforme et plus particulièrement la violence qu'a représentée pour les enseignants de STI la réception de lettres les informant d'un changement de discipline sans autre explication, nous n'avons quasiment obtenu aucune réponse concrète à nos questions. Nous avons fait le reproche qu'aucun bilan de la formation n'a été fait.

Sur les 343 collègues concernés seuls 24 d'entre eux auraient manifesté leur refus par lettre, 22 refus émanant du lycée Léonard de Vinci (ces chiffres sont curieux, où sont passés par exemple les refus des collègues du lycée Janetti de Saint Maximin ?). Ces 24 collègues devraient recevoir des convocations individuelles pour qu'ils puissent exprimer ce qu'ils souhaitent. Malheureusement le maintien dans les anciennes disciplines est impossible puisqu'elles vont disparaître de la nomenclature.

Concernant les postes spécifiques nationaux implantés dans certains BTS il n'y aura pas de changement d'étiquetage. La liste de ces postes au nombre de 35 sera réactualisée au CTA du 12 novembre.

Les personnels détachés dans le supérieur (39 enseignants) ont reçu la même lettre les informant du changement de discipline.

Pour les collègues enseignants pour toutes ou partie en BTS ils sont affectés dans leur établissement et c'est au chef d'établissement ce sont les proviseurs qui répartissent les services.

Questions :

- Nous avons demandé un bilan de l'évolution des effectifs des élèves en STI2D. Nous devrions avoir ces précisions au cours du CTA du 24 octobre. Nous sommes le 21 et nous n'avons encore rien reçu...
- Nous avons demandé que soit instauré une traçabilité de nos carrières en particulier que soit mémorisés dans nos dossiers et dans I prof les anciennes disciplines que nous avons enseignées et les postes que nous avons occupés. Pas de réponse.
- Nous avons demandé si ces changements de nomenclature étaient irrévocables. La DGRH nous a affirmé que nous pourrions, en étudiant nos dossiers, changer de discipline à la rentrée 2013. D'après ce qui a été dit par M. Césaro il semblerait que ce ne sera possible que qu'en cas de difficultés.
- Nous avons demandé ce que deviendraient les postes de chaire qui existent encore en BTS. Pas de réponse.
- Concernant les postes spécifiques académiques au nombre de sept actuellement nous avons demandé quelles disciplines de recrutement permettraient d'obtenir ces postes et en particulier si il sera possible d'obtenir ces postes à partir de plusieurs disciplines de recrutement. Nous avons émis une forte réserve quant à la possibilité de réaliser cela avec le logiciel servant au mouvement. Il apparaît que certains postes de BTS devront être versés en poste spécifique académie lorsque le collègue qui les occupe actuellement les libérera soit pour un départ en retraite soit pour une mutation.
- Nous avons interrogé le directeur de l'action pédagogique et de l'inspection, M. Césaro sur les changements de discipline. Non sans humour celui-ci nous a répondu que nous avions le droit de passer les concours internes...
- Une question cruciale a été posée impactant le mouvement : comment fera-t-on correspondre nos nouvelles disciplines de recrutement avec les disciplines de postes. Les disciplines de recrutement AGREG n'apparaissant pas par exemple dans les disciplines de postes. Les postes seront donc certainement ré-étiquetés ce qui se fera lors d'un CTA, probablement en janvier ou février 2013.
- Il a été demandé au rectorat de quelle manière il allait communiquer les quelques informations contenues entre autres dans la lettre du ministère du 27 septembre à l'ensemble des collègues. Pas de réponse.
- L'administration a également été interrogée sur le sort des TZR et en particulier pour savoir si ces TZR pourront dorénavant être affectés à 100 % sur des postes de technologie. Pas de réponse franche mais des sous-entendus qui laissent penser que oui.

En plus des prochains C.T.A. du 24 octobre et du 12 novembre ce groupe de travail devrait encore être réuni deux fois.
cordialement,

Jean-Pierre QUARTIER Elu de la CGT Educ'Action au CTA

POUR NOUS JOINDRE Tél : 06 59 95 68 28

mail : cgt-educaction83@orange.fr ***Site internet :*** <http://www.cgt-educaction-var.fr/>